

Conseils REER

Renseignements utiles que vous devriez connaître

Quand il s'agit de placer pour la retraite, la première et la meilleure chose à faire est de souscrire un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Le double avantage de la réduction immédiate du revenu imposable et du rendement composé à l'abri de l'impôt à long terme devrait très fortement inciter tous les épargnants à profiter d'un tel régime d'épargne.

Certaines tactiques efficaces permettent d'exploiter le plein potentiel des REER en matière de constitution d'un patrimoine. Voici donc quelques trucs pour tirer pleinement parti de chaque dollar que vous placez.

1 COMMENCEZ LE PLUS TÔT POSSIBLE

Vous avez sans doute déjà vu des graphiques comme celui qui figure à la page suivante, mais – on ne le répétera jamais assez – pour profiter pleinement des

avantages fiscaux qu'offrent les REER, il faut commencer à épargner très tôt. Comme ce graphique le prouve, plus votre épargne fructifie longtemps à l'abri de l'impôt, plus vous bénéficiez de rendements exempts d'impôt.

Si vous comparez l'accroissement du même placement détenu dans un compte non enregistré, vous verrez que le fait de différer l'impôt sur une longue période est tout à votre avantage.

Le premier épargnant souscrit son REER à l'âge de 25 ans, cotise 1 000 \$ par année, touche un rendement annuel moyen de 8 % et est imposé au taux de 40 %. Il verse sa dernière cotisation à l'âge de 69 ans.

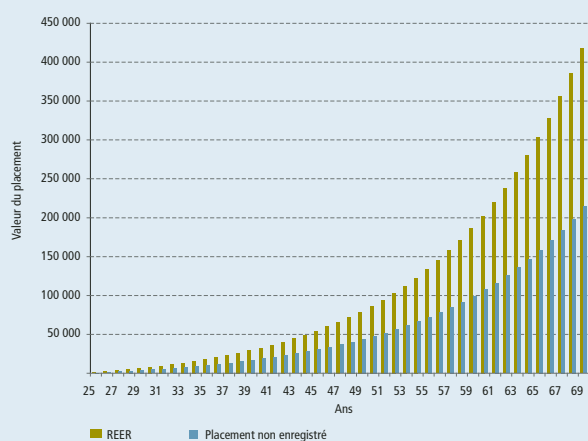
Le deuxième épargnant ouvre son compte non enregistré à l'âge de 25 ans; il veut lui aussi cotiser 1 000 \$ par année, mais il doit d'abord payer l'impôt sur ce montant, de sorte qu'il ne lui reste que 600 \$ à placer. Son placement lui rapporte également 8 %, et il est imposé au taux de 40 %. Il verse sa dernière cotisation à l'âge de 69 ans.

Le résultat final parle de lui-même : grâce au report de l'impôt permis par un compte enregistré, la valeur du REER est de 417 426 \$ lorsque l'épargnant atteint 69 ans. Par comparaison, la valeur du compte non enregistré n'est que de 214 182 \$.



Un écart de 203 244 \$*

Croissance d'un REER par rapport à un placement non enregistré



Graphique 1

* Exemple basé sur l'hypothèse que la fraction imposable du revenu de placement est de 25 %, le taux d'imposition du revenu de placement est de 25 % et l'impôt sur le revenu annuel déboursé par l'épargnant qui place dans un compte non enregistré est prélevé sur le fonds.

2 MAXIMISEZ VOS COTISATIONS

Maximisez vos cotisations chaque année pour faire fructifier au maximum vos placements à l'abri de l'impôt grâce aux rendements composés. Songez à obtenir un prêt REER si vous n'avez pas l'argent comptant nécessaire, puis remboursez ce prêt chaque année lorsque vous recevez votre remboursement d'impôt.

Si vous disposez de droits de cotisation inutilisés, vous pourriez emprunter l'argent nécessaire pour vous aider à

comblent cet écart. De nombreux établissements financiers offrent des prêts REER à des taux très attractifs.

3 RÉINVESTISSEZ VOTRE REMBOURSEMENT D'IMPÔT

Pour bénéficier encore davantage de votre REER, vous pouvez réinvestir votre remboursement d'impôt en entier dans votre REER (si vous avez des droits de cotisation inutilisés). Supposons que vous soyez dans la plus haute tranche d'imposition et que vous placiez 1 000 \$; vous pourriez obtenir un remboursement de 500 \$. Si vous dépensez ce remboursement, vous n'aurez en fait consacré que 500 \$ nets d'impôt à votre objectif de retraite. Mais si vous placez votre remboursement d'impôt, vous augmenterez votre placement REER de 50 %. Vous aurez donc placé 1 500 \$ dans votre REER, ce qui représente une contribution additionnelle appréciable à votre plan financier global.

4 PAYEZ-VOUS D'ABORD

Pourquoi ne pas épargner en vue de la retraite en profitant de la commodité des retraits automatiques de votre compte de chèques? Si vous placez dans des fonds communs de placement, un plan de prélèvements automatiques sur le compte (PAC) vous permettra de verser aussi peu que 50 \$ par semaine, par quinzaine, par mois, par trimestre ou par semestre dans un fonds commun de placement qui vous convient. Un plan PAC vous permet de tirer parti des achats périodiques par sommes fixes, une stratégie qui peut contribuer à diminuer le risque de placement. Les achats périodiques par sommes fixes peuvent en effet atténuer les risques puisque vous achetez moins d'unités lorsque les prix sont élevés et plus d'unités lorsque les prix sont bas.





5 CONSOLIDEZ VOS PLACEMENTS

Si vous êtes le genre d'épargnant qui ne veut pas passer beaucoup de temps à gérer plusieurs comptes de placement, songez à les regrouper en les confiant à un seul et même conseiller. En regroupant tous vos REER, vous pourrez toujours effectuer différents types de placements et il vous sera plus facile d'adapter votre stratégie de placement aux changements de votre situation financière. En outre, vous n'aurez pas à payer pour chaque compte des frais de gestion qui peuvent atteindre 100 \$ par année.

6 OBTENEZ DES CONSEILS PROFESSIONNELS

Pour faire fructifier pleinement votre épargne-retraite, il est important que vous obteniez l'aide d'un professionnel. Les recherches démontrent que les épargnants qui font appel à des conseillers professionnels obtiennent un meilleur rendement d'ensemble. Financial Research Corp., une maison d'experts-conseils en recherche dans le secteur des services financiers établie aux États-Unis, a étudié les habitudes des épargnants qui achètent des fonds communs de placement américains, de 1990 jusqu'au sommet atteint par le marché des actions en mars 2000. Les résultats prouvent hors de tout doute que les conseils professionnels sont essentiels pour obtenir de meilleurs rendements sur vos placements.

Vendre trop souvent et au mauvais moment figurent parmi les erreurs les plus courantes que commettent les épargnants. Pendant la période de 10 ans couverte par cette étude, les épargnants qui se sont passés d'un conseiller ont obtenu sur leurs fonds communs de

placement un rendement plus faible que les rendements réels normalement réalisés avec ce type de placement. L'étude a révélé une constante : les épargnants laissés à eux-mêmes rachètent plus souvent leurs fonds et les conservent moins longtemps que les épargnants qui consultent un conseiller financier. En 1996, l'épargnant moyen détenait un fonds commun de placement à long terme pendant 5,5 ans et le taux de rachat était de 17,4 %. Quatre ans plus tard, alors que le marché haussier était à son zénith, l'épargnant type conservait le même fonds commun de placement à long terme environ 2,9 ans en moyenne et le taux de rachat avait grimpé à 32,1 %.

En outre, les épargnants qui n'ont pas recours à un conseiller accentuent l'effet négatif des rachats trop fréquents en choisissant le mauvais moment pour effectuer ces transactions. L'étude révèle également que de nombreux épargnants achètent des fonds en se fondant sur les rendements antérieurs, habituellement quand les fonds sont à leur plus haut ou près de l'être, passant ainsi à côté des possibilités de gains supérieurs qu'ils auraient autrement réalisés.

Si vous êtes comme la plupart des Canadiens qui détiennent la majeure partie de leur épargne retraite dans des REER, le fait de consulter un conseiller professionnel peut vous éviter ces erreurs coûteuses. Non seulement votre conseiller peut vous aider à bâtir un portefeuille de placements bien diversifié et moins risqué, mais il peut vous conseiller sur la meilleure façon de composer avec les changements qui secouent le marché financier au fil du temps.

FAITS CONCERNANT LES REER

- Valeur nette moyenne de l'actif des adultes canadiens : 235 400 \$
- Pourcentage d'adultes canadiens qui détiennent un REER : 69 %
- Pourcentage de familles canadiennes qui détiennent un REER : 55 %
- Valeur moyenne : 51 200 \$
- Actif détenu dans les régimes de retraite privés offerts par les employeurs canadiens : 604 milliards \$

Sources : Enquête sociale générale, Statistique Canada 2002. *Study of Canadians' Attitudes Toward Financial Planning – Wave 2*, Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers, Ministère des Finances Canada.

- Nombre de Canadiens qui cotisent à un REER : 6 millions
- Montant cotisé dans des REER en 2004 : 28,8 milliards \$

Sources : Statistique Canada, *Le Quotidien*, 26 octobre 2005, *Cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite*.

Avec les compliments de :

Les noms Patrimoines et Manuvie et le logo qui les accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie. Les commentaires formulés dans le présent article ne doivent pas être considérés comme un avis donné en matières juridique et fiscale à l'égard d'un cas précis. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait demander l'avis d'un spécialiste afin de s'assurer qu'ils sont appropriés à la situation. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Lisez attentivement le prospectus avant d'effectuer un placement. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie et leur rendement passé ne garantit par leur rendement futur. Les rendements indiqués visent uniquement à illustrer les effets d'un taux de croissance composé; ils ne sont pas une indication de la valeur future du fonds de placement ou du rendement d'un placement dans le fonds de placement.

www.manuvie.ca/investissements

 **Investissements Manuvie**
Avec vous, à chaque étape^{MD}